

**RÉGLEMENT FINANCIER**  
COLLÈGE 2021/2022

## MODE DE RÉGLEMENT

Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'Etablissement. Ils sont effectués aux alentours du 5 de chaque mois d'Octobre à Juin. Un prélèvement au 5 juillet concerne les prestations exceptionnelles comme les garderies. Les demandes de prélèvements de l'année scolaire précédente sont reconduites automatiquement. Toute demande de paiement par prélèvement ou changement de compte bancaire doit être signalée **avant le 20 du mois précédent**. En cas de rejet d'un prélèvement, **des frais bancaires de 10,50 €** sont imputés sur le relevé de contributions. La famille doit régulariser la situation dans les 3 jours. Si ce n'est pas le cas, le prélèvement impayé sera réparti sur les échéances suivantes. Dès la 2ème relance pour non-paiement, **un forfait de 10,00 €** correspondant aux frais de traitement sera facturé.

## DÉPART

Tout départ doit faire l'objet d'un **courrier recommandé avec AR** à l'attention de la direction écrit un mois avant. Le règlement du solde de la facture doit être réalisé deux semaines avant ce départ. Le certificat de radiation sera remis après le délai d'encaissement bancaire.

## IMPAYÉS

L'Etablissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. **En cas d'impayé, l'Etablissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année suivante.**

## RESTAURATION SCOLAIRE

Quel que soit le régime choisi, tous les élèves reçoivent une carte d'identité scolaire qui doivent utiliser pour valider leur passage à chaque repas. Les élèves demi-pensionnaires inscrits valident leur passage à chaque repas. Les frais de restauration sont directement portés sur la facture établie à la rentrée. Lors de votre inscription ou réinscription, vous avez dû choisir un régime pour la restauration scolaire. Nous vous laissons la possibilité d'en changer **jusqu'au 13 septembre 2021 au plus tard**. L'inscription en tant que demi-pensionnaire engage pour un trimestre. Tout changement doit être notifié par écrit à la comptabilité 15 jours avant la fin du trimestre précédent.

## REPAS OCCASIONNELS

Les élèves inscrits en régime externe ou demi-pensionnaires 1, 2 ou 3 jours, qui désirent prendre un repas occasionnellement devront créditer leur carte d'identité scolaire soit par carte bancaire sur l'espace Ecole Directe, soit en déposant un chèque au service comptabilité **48 heures avant**. Vous pouvez créditer la carte de votre enfant d'un ou plusieurs repas d'avance.



**TOUT REPAS PRIS SANS AVOIR AUPARAVANT CRÉDITÉ LA CARTE DE CANTINE,  
LE PRIX DU REPAS SERA MAJORÉ.**

## MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Les repas seront remboursés au prix du coût de revient alimentaire soit 1,60 € et seulement pour les raisons suivantes :

- En cas d'absence pour raisons de santé d'une durée continue supérieure à 15 jours,
- Lors des voyages d'une durée supérieure 7 jours, organisés par l'établissement,
- Lors des stages préprofessionnels à la demande des familles

**En cas de non-paiement d'une facture, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre l'élève à la demi-pension pour le trimestre suivant.**

## TARIFS

### PRESTATIONS OBLIGATOIRES

**CONTRIBUTION DES FAMILLES** 1 295,00 €

### RESTAURATION SCOLAIRE

NOMBRE DE JOURS CHOISI(S)	FRAIS ANNUELS	1ER TRIMESTRE	2EME TRIMESTRE	3EME TRIMESTRE
<b>4 JOURS</b>	<b>1 011,00 €</b>	337,00 €	337,00 €	337,00 €
<b>3 JOURS</b>	<b>758,25 €</b>	252,75 €	252,75 €	252,75 €
<b>2 JOURS</b>	<b>505,50 €</b>	168,50 €	168,50 €	168,50 €
<b>1 JOUR</b>	<b>252,75 €</b>	84,25 €	84,25 €	84,25 €
<b>PAI SANS REPAS (1)</b>	<b>450,00 €</b>	150,00 €	150,00 €	150,00 €

(1) Uniquement pour les élèves ayant une allergie alimentaire bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé ou PAI signé par un

### REPAS OCCASIONNEL

<b>TARIF NORMAL</b> (à l'unité)	8,10 €
<b>TARIF MAJORÉ</b> (à l'unité)	9,00 €

### AUTRES PRESTATIONS

<b>ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APEL)</b>	21,00 € par famille + 7,00 € par enfant
<b>CONTRIBUTION SOLIDAIRE</b>	50,00 €
<b>LOCATION DE CASIER</b>	20,00 € pour l'année

### FRAIS DIVERS

<b>PERTE CARTE D'IDENTITÉ SCOLAIRE</b>	9,00 €
<b>PERTE CARNET DE LIAISON</b>	10,00 €
<b>FRAIS BANCAIRE REJET PRÉLÈVEMENT</b>	10,50 €
<b>FRAIS DE RELANCE POUR NON-PAIEMENT</b>	10,00 €